



26 mai 2026 -15:10

Appartient à [Conseil des ministres du 22 mai 2026](#)

## Utilisation de bodycams par des catégories de personnel non policier

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Bernard Quintin et du ministre de la Mobilité Jean-Luc Crucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à l'utilisation de caméras individuelles (bodycams) par des catégories de personnel non policier.

L'avant-projet vise à instaurer un cadre clair, uniforme et juridiquement sécurisé pour l'utilisation de caméras individuelles par certaines catégories de personnel non policier intervenant dans l'espace public ou dans le cadre de missions d'intérêt public. Il s'agit à cet égard de membres du personnel des services publics et d'agents de sécurité confrontés à des situations de violence ou de tension dans leurs interactions avec le public.

L'utilisation de ces caméras doit permettre de renforcer la sécurité de ces membres du personnel, de favoriser la désescalade des situations conflictuelles et d'objectiver le déroulement des incidents.

L'avant-projet détermine les catégories de personnel visées et la possibilité d'étendre le champ d'application, la mode de décision, le moment d'activation, les finalités autorisées et les garanties en matière de protection des données et d'encadrement de l'utilisation. Il prévoit par ailleurs des dispositions spécifiques relatives à l'utilisation de caméras individuelles par la sécurité civile, les agents de gardiennage et les gardiens de la paix.

Le Conseil des ministres charge le ministre de la Sécurité et de l'Intérieur de soumettre l'avant-projet de loi à la discussion au sein du Comité commun à l'ensemble des services publics ainsi qu'aux comités de négociation ou d'avis ad hoc.

*Avant -projet de loi modifiant la loi du 21 mars 2007 réglant l'installation et l'utilisation de caméras de surveillance, la loi du 2 octobre 2017 réglementant la sécurité privée et particulière, la loi du 15 mai 2007 relative à la création de la fonction de gardien de la paix et la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, afin de permettre l'utilisation de caméras individuelles*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe





Bernard Quintin, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,  
chargé de Beliris  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://quintin.belgium.be>  
[bernard.quintin@quintin.belgium.be](mailto:bernard.quintin@quintin.belgium.be)

Olivier Schotte  
Porte-parole (FR)  
+32 488 48 93 83  
[olivier.schotte@ibz.be](mailto:olivier.schotte@ibz.be)

Veli Yüksel  
Porte-parole (NL)  
+32 477 34 41 41  
[veli.yuksel@ibz.be](mailto:veli.yuksel@ibz.be)

Jean-Luc Crucke, ministre de la Mobilité, du Climat et de la  
Transition environnementale, chargé du Développement  
durable  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://crucke.belgium.be>  
[info@crucke.fed.be](mailto:info@crucke.fed.be)

Emeline Huvelle  
Porte-parole (FR)  
+32 477 78 29 62  
[Emeline.Huvelle@crucke.fed.be](mailto:Emeline.Huvelle@crucke.fed.be)

